

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE INTERSYNDICALE DU 18/12/2009

Affectations fines OUI!!! Suppressions d'emplois, fines NON!!!

FO DGFIP 66, a rencontré, avec les autres organisations syndicales représentatives du département, le vendredi 18 décembre 2009, l'actuel Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées Orientales.

ORDRE DU JOUR : LES AFFECTATIONS LOCALES DANS LA FILIERE FISCALE

Si certaines ouvertures de la part de notre directeur, pour des affectations locales plus fines dans la filière fiscale, vont dans le bon sens, de nombreux blocages subsistent encore.

Par exemple, il refuse les affectations fines à la cellule Enregistrement, sous-ensemble du SIE PERPIGNAN TET .

Autre exemple, alors qu'il existe 2 BDV, l'affectation locale restera BDV .

Un principe semble tout de même acquis :

En CAPL, les élus auront connaissance concomitamment de l'affectation juridique de l'agent et de son affectation de gestion.

ATTENTION : En cas de suppression d'emploi, le critère retenu sera l'affectation juridique.

C'est pourquoi FO DGFIP 66, seul, a fait remarquer au Directeur, que dans l'hypothèse de futures suppressions d'emplois, si nous conservons les règles existantes, ou si nous acceptons les propositions de l'administration, les personnes devant effectuer obligatoirement, une demande de mutation, ne seront pas forcément les mêmes.

Par exemple si on supprime un emploi en BDV, avec affectation locale BDV, c'est une chose. Si on supprime un emploi BDV 1, avec affectation locale BDV 1, c'est autre chose.

En conséquence FO DGFIP 66 soumettra à l'ensemble de ses adhérents de la filière fiscale, l'ensemble des propositions de l'administration, qui figureront dans un relevé de conclusions, qui nous sera transmis prochainement.